

Indicateurs de résultat correspondant aux objectifs spécifiques

Indicateurs de résultat		Cible	Valeur atteinte	Valeur atteinte	Valeur atteinte
			Total	Femmes	Hommes
Objectif n°01	Réaliser au moins 30 projets d'anticipation et de gestion des restructurations sur les territoires	30 / an	94		
Objectif n°02	Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi	35%	22,40%	20,00%	25,50%
Objectif n°03	Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi	80%	51,40%	48,90%	54,70%
Objectif n°04	Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement	60%	3,00%	2,60%	3,40%
Objectif n°05	Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 15%	15%	6,00%	6,60%	5,60%
Objectif n°06	Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage	1%	2,10%	1,30%	2,50%
Objectif n°07	Augmenter de 5% le nombre d'actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	370 / an	364		
Objectif n°08	Augmenter de 10 points le taux de survie à trois ans des entreprises créées par des personnes en difficulté grâce au dispositif d'accompagnement	64%			
Objectif n°09	Porter la part des créatrices accompagnées à 38%.	38%	40,10%		
Objectif n°10	Augmenter de 10 % le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante	935 /an/region	3 302		
Objectif n°11	Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription	56%			
Objectif n°12	Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	30%	30,70%	31,10%	30,40%
Objectif n°13	Porter à 23% le taux d'accès à la formation pour les jeunes de niveau V et infra, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé	23%	0,00%	0,00%	0,00%
Objectif n°14	Porter à 28% la part des jeunes en ZUS accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	28%	19,40%	19,50%	19,20%
Objectif n°15	Porter à 15% la part des 45 ans et plus dans les actions de formation de demandeurs d'emploi	15%	11,40%	12,60%	9,90%
Objectif n°16	Porter à 76% la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi	76%	70,60%	66,40%	75,50%
Objectif n°17	Porter à 38% la part de participants accédant à une insertion professionnelle (emploi ou formation) à l'issue d'un accompagnement social renforcé	38%	0,00%	0,00%	0,00%
Objectif n°18	Porter à 40% le taux de certification à l'issue de la formation diplômante des personnes handicapées mise en œuvre par l'AFPA	40%			
Objectif n°19	Porter à 35% le taux d'insertion des volontaires dans l'emploi durable, 12 mois après l'entrée dans l'EPIDe	35%			

Indicateurs de résultat		Cible	Valeur atteinte	Valeur atteinte	Valeur atteinte
			Total	Femmes	Hommes
Objectif n°20	Limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.a.d les 12 premiers mois	30%			
Objectif n°21	Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion	30%	20,80%	20,40%	21,20%
Objectif n°22	Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE	42%	36,30%	37,90%	34,20%
Objectif n°23	Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE	8%	5,50%	5,80%	5,10%
Objectif n°24	Porter à 65% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI	65%	51,80%	50,40%	53,10%
Objectif n°25	Porter à 85% le taux de retour en formation à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire	85%	90,80%	94,10%	88,00%
Objectif n°26	Porter à 30 % le taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue d'une formation aux compétences clefs	30%	26,40%	25,90%	28,20%